

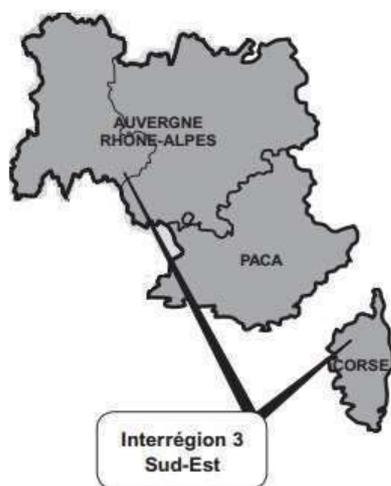


NATATION ARTISTIQUE

Inter région SUD - EST



Règlement AURA - PACA 2019-2020



SOMMAIRE :

I – L'ORGANISATION INTERREGIONALE	PAGE 3
LE CONSEIL DU SUD EST	
LA COMMISSION INTERREGIONALE DE NATATION ARTISTIQUE	
II – REGLEMENTATION DES COMPETITIONS INTERREGIONALES	PAGE 4
ENGAGEMENTS	PAGE 4
PAIEMENT DES ENGAGEMENTS	PAGES 5 & 6
ENGAGEMENT DES JURYS	PAGE 6
PENALITES FINANCIERES & PROCEDURES D'ENGAGEMENTS	PAGE 7
CLASSEMENTS ET RECOMPENSES ET TIRAGE AU SORT	PAGE 8
ORGANISATION MATERIELLE DES COMPETITIONS INTERREGIONALES	PAGES 8 & 9
CALENDRIER PREVISIONNEL DES COMPETITIONS INTERREGIONALES	PAGE 10
III – LES NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES	PAGE 11
IV - CONTACTS	PAGE 12
IV– REFERENCES ET RAPPELS REGLEMENTAIRES	PAGE 13
REFERENCE	
DOPAGE ET PREVENTION	
V-ANNEXES - Dossier joint	

I – L'ORGANISATION INTERREGIONALE

1) LE CONSEIL DU SUD EST

Le Conseil du Sud-Est est l'organe interrégional qui coordonne la politique sportive interrégionale de toutes les activités de la natation du SUD-EST.

Voici en quelques chiffres, quelques caractéristiques de l'Inter région SUD – EST :

Regroupe 3 régions administratives : Auvergne-Rhône-Alpes, Corse et Provence Alpes Côte d'Azur.
5 disciplines de la FFN : Nage en Eau Libre, Natation Course, Natation Artistique, Plongeon et Water-Polo.

Composition du Conseil du Sud-Est Représentants :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ligue Corse de Natation

Un Secrétariat

Ses actions pour la Natation Artistique

Il valide la politique et l'organisation de l'activité interrégionale, proposés par la Commission.

Les régions reversent 10 % sur les droits d'engagements des compétitions toutes disciplines.

2) LA COMMISSION INTERREGIONALE DE NATATION ARTISTIQUE

Elle travaille pour harmoniser et dynamiser le fonctionnement de nos ligues au niveau Interrégional.

La Commission Interrégionale de Natation Artistique, se réunit une fois par an.

Vous pouvez faire remonter vos remarques et questions avant la réunion, par le biais de vos responsables régionaux.

La date prévisionnelle 2019-2020 de cette réunion est fixée lors des N3 Avenirs et N3 Seniors et Ttes Cat des 30-31 mai et 1^{er} Juin 2020.

II – REGLEMENTATION DES COMPETITIONS INTERREGIONALES

1) ENGAGEMENTS

TARIFS DES ENGAGEMENTS

IRSE	Tarifs des engagements N3 2019-2020		par nageuse	Solo Libre	Solo Tech	Duo Libre Duo Lib mixte	Duo Tech Duo Mixte Tech	Equipe Libre	Equipe Tech	Combo	High light
23-24 Nov 2019	Venelles	Journées d'Automne :	9 €	11 €	11 €	11 €	11 €				
			0 €						36 €		
14-15 mars 2020	Nice	N2 Juniors :	9 €	11 €	11 €	11 €	11 €				
			0 €					36 €	36 €	36 €	
02-03 mai 2020	Lyon	N2 Jeunes :	9 €	11 €		11 €		11 €			
			0 €								36 €
30-31 mai et 1er juin 2020	Aix ou Venelles	N3 Seniors et Toutes Catégories :	9 €	11 €	11 €	11 €	11 €				
			0 €					36 €	36 €	36 €	36 €
30-31 mai et 1er juin 2020	Aix ou Venelles	N3 Avenirs et N3 Challenge Avenirs	6 €	6 €		6 €		6 €			
06-07 juin 2020	Echirolles ou St Victor	N2 Challenges	3 €	11 €		11 €		11 €		11 €	11 €

Les tarifs d'engagement pour la saison sont proposés par la commission inter régionale et validés par les présidents de l'Inter région SUD EST.

Chaque club engageant des nageuses ou ballets doit faire parvenir les droits d'engagement afférent à la compétition, à la Ligue organisatrice.

PAIEMENT DES ENGAGEMENTS

Le paiement est à envoyer, au plus tard une semaine avant la compétition.

Extranat : il est conseillé d'éditer la facture à la clôture des engagements.

A – POUR LES CLUBS DE LA LIGUE AURA

Deux possibilités :

- Soit par virement bancaire

Le récapitulatif d'engagement édité à partir d'Extranat est envoyé par email à la Ligue organisatrice au plus tard à la clôture des engagements.

RIB AURA

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	07316	00020677201	26	EUR	CCM OULLINS
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR7610278073160002067720126				CMCIFR2A	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM OULLINS			LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE		
121 GRANDE RUE			NATATION		
69600 OULLINS			BATIMENT 3 5		
TÉL: 0820 34 55 94 (Service 0,12 €/min + prix appel)			24 AVENUE JOANNES MASSET		
			69009 LYON		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

RIB PACA

Société Marseillaise de Crédit 		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN		
L'utilisation de ce relevé permet d'éviter les erreurs ou retards qui pourraient résulter d'indications incorrectes dans la transmission de vos références bancaires.		Partie réservée au destinataire du relevé		
Titulaire du compte : LIGUE REG.PACA DE NATATI				
CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
30077	04951	21570300200	35	NICE ENTREPRISES
IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3007 7049 5121 5703 0020 035				
Code BIC (Bank Identifier Code) : SMCTFR2A				

- Soit par chèque à envoyer à la Ligue organisatrice (*voir adresses en page 12*) accompagné du récapitulatif d'engagement édité à partir d'Extranat, au plus tard à la clôture des engagements à l'ordre de la ligue organisatrice (à préciser dans la plaquette de la compétition).

Une facture acquittée sera ensuite adressée par la Ligue organisatrice aux clubs concernés par mail à l'issue de la compétition.

B – POUR LES CLUBS DE LA LIGUE PACA

Lorsque les compétitions sont organisées par la ligue PACA : Les droits d'engagements sont pris sur l'avance versée à la ligue.

Lorsque les compétitions sont organisées par la ligue AURA : la ligue PACA réalisera le virement bancaire à la ligue AURA et les droits d'engagements seront déduits des avances.

ENGAGEMENTS JURY COMPETITIONS

Le responsable de la formation des officiels de la ligue organisatrice désigne le juge-Arbitre des compétitions. Dans la mesure du possible le Juge-Arbitre sera issu de la Ligue Régionale organisatrice.

L'engagement des juges titulaires, en examen, délégués aux nageuses, secrétariat, chronométrateur, se fait sur Extranat dans la durée d'engagement prévue. Un formulaire en ligne sera mis à la disposition de tous les officiels.

Si un club n'a pas la possibilité d'engager un Officiel licencié dans son club, il lui appartient de faire appel à un Officiel licencié dans un autre club. Dans ce cas, il devra prendre en charge son déplacement et son hébergement. Cela est à prévoir avant la finalisation des engagements sur Extranat. Les responsables (ligues organisatrices) doivent en être avertis – dans la mesure du possible- par mail avant la clôture des engagements sur Extranat.

Possibilité de s'inscrire pour les aides (liste déroulante « aide »)

Les Officiels sont, obligatoirement, engagés par ½ journée sur la durée de la compétition. Avertir par mail la ligue organisatrice des disponibilités.

[Un formulaire en ligne sera disponible](#)

Tout engagement dans une compétition nécessite l'engagement et la présence au minimum d'un Officiel du niveau requis (cf la circulaire des officiels) correspondant au niveau de la compétition. Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée le club sera soumis à la pénalité financière correspondante. Ne pas oublier de faire appel à un autre club

En cas de non-respect des engagements en nombre de Jury, les pénalités financières prévues seront appliquées.

Pour chaque compétition, un club engageant :

- De 1 à 10 nageuses, devra engager au minimum un officiel du niveau de la compétition
- (Cf. : Circulaire des Officiels).
- Plus de 10 nageuses, devra engager, au minimum, 1 officiel du niveau de la compétition plus un autre Officiel (Chronométrateur, secrétariat, informatique, délégué licencié).

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

Nul ne peut officier sans être licencié à la FFN.

Le Juge Arbitre désigné devra se conformer au programme prévisionnel déjà établi.

- A. Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition interrégionale. Le jury d'appel est présidé par le Délégué (membre de la Commission Interrégionale).

Sa composition est :

Président : le Délégué de la ligue organisatrice

Dans la mesure du possible un membre de chaque territoire en dehors du président

Le juge arbitre

Avoir obligatoirement un chiffre impair

PENALITES FINANCIERES POUR TOUTES COMPETITIONS INTERREGIONALES

Il sera facturé une pénalité financière de :

- 70 euros par ½ journée, par défaut ou forfait de juge
- 70 euros pour non-respect du quota juge/nageuses (manque de juges)
- 100 euros pour tout juge présent mais refusant de juger
- Engagements pris après la fermeture d'Extranat : J + 2 maxi
 Cette demande de prise en compte d'engagements, hors délai, sera réalisée, par mail, uniquement par le ou la président(e) du club concerné et devra mentionner l'accord du paiement de la somme : tarif triplé et passage en 1^{er}. L'acceptation est laissée au libre choix de la ligue organisatrice.

PROCEDURE D'ENGAGEMENT

1/ Les résultats des Régionaux de chaque ligue devront être envoyés au plus tard J+2 à la ligue organisatrice des N2 avec les qualifiés.

2/ Les engagements définitifs

Les engagements des différentes compétitions se font tous via « Extranat »

Les compétitions inscrites sur les règlements Fédéraux sont déclarées par la FFN et le gestionnaire est la Ligue Régionale organisatrice.

Les N2 Challenges sont déclarées par la Ligue Régionale organisatrice. Elle en est aussi le gestionnaire.

Les autres compétitions N2 sont déclarées par la FFN

Les engagements comprennent :

L'engagement des nageuses en FI et en ballets libres et techniques

L'engagement des juges et autres Officiels

Les imprimés E07 et E08 restent valables pour ceux qui le désirent.

Les engagements sur « Extranat » sont généralement ouverts 3 semaines avant le début de la compétition.

Ils sont modifiables durant toute la période d'ouverture. Il est donc souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements, ceci permet, en outre, d'avoir le temps nécessaire pour corriger une éventuelle erreur.

La FFN (Extranat) va mettre des barrières par rapport à la validation des « SynchroNat » et en cas d'erreur ou de non enregistrement des validations une recherche pourra être entreprise.

Il est conseillé d'éditer la facture à la clôture des engagements Extranat.

2) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les médailles sont fournies par la Ligue Régionale organisatrice.

1) TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des groupes de figures imposées se fera entre 18 et 72 heures pour les championnats N3 (de préférence 72 h et avant midi). La diffusion des tirages se fera par mail et/ou sur le site de la ligue organisatrice.

4) ORGANISATION MATERIELLE DES COMPETITIONS INTERREGIONALES

Les compétitions sont prises en charge par la Ligue Régionale avec le soutien d'un club support qui lui est affilié ou pas.

Chaque ligue organisatrice est responsable de la rédaction et diffusion des différents documents d'information de la compétition.

Les programmes devront contenir les noms et adresses des piscines.

VIDEO :

Toutes les épreuves de compétition interrégionale doivent être filmées, et sont obligatoires pour toutes les épreuves, y compris les imposées quand il y a des figures avec vrilles. Le club support de l'organisation doit trouver les personnes ressources à la prise d'images.

SECURITE :

Il appartient, aux clubs organisateurs de se conformer aux règles de sécurité en vigueur, concernant toutes les manifestations publiques.

SECOURS :

Une personne du club support ou de la ligue organisatrice doit connaître le POSS de la piscine et être présent. Les municipalités doivent donner l'accès au matériel de secours.

SACEM :

La déclaration est à la charge de la ligue organisatrice.

SONORISATION ET SUPPORTS MUSICAUX :

La sonorisation nécessaire à la compétition devra être de qualité suffisante afin de retranscrire correctement les enregistrements des différents ballets.

Un micro est obligatoire (HF souhaitable)

Il appartient à l'organisateur de se conformer aux règles, en vigueur, concernant la sécurité électrique de la sonorisation (en particulier sous-marine).

Les clubs devront envoyer les musiques en format mp3 en 360kbps ou Wave, par mail, au plus tard, J – 6 à la ligue qui précisera l'adresse d'expédition.

Les règles à respecter :

- Dans l'objet : Musiques régionales ou N3 + la compétition (catégorie)
- Dans le corps : la catégorie -le type de ballet-le nom du club-le nom de la première nageuse en majuscules
- Ex1 : « SENIOR-SOLO1-ASL-BABETHMONIER »
- Ex2 : « SENIOR-CHALLENGE-SOLO1-ASL-BABETHMONIER »
- Les ligues régionales devront utiliser la même nomenclature

Les clubs devront aussi fournir obligatoirement un deuxième support le jour de la compétition. Les clubs sont garants de l'envoi d'un enregistrement de qualité.

RESULTATS

Dans le cadre du développement durable, il ne sera pas imprimé de dossiers club et de résultats. Seul l'affichage durant la compétition fera l'objet d'impression « papier ».

Les résultats des Régionaux de chaque région devront être envoyés au plus tard J+ 2 à la Ligue organisatrice des N3, avec les qualifications.

IMPRIMES

Tous les imprimés sont téléchargeables sur le site Fédéral. Les imprimés nécessaires à l'organisation (juges et secrétariat) devront être préparés, en amont de la compétition par La ligue organisatrice. L'organisateur devra prévoir suffisamment de bénévoles pour gérer la préparation des dossiers de juges avant chaque épreuve.

AUTRES MATERIELS

Chaises hautes interdites, samias ou éléments de scène (dans la mesure du possible) pour les jurys, tables et chaises pour les jurys et le secrétariat, podium pour les remises des récompenses, 2 ordinateurs et une imprimante pour le secrétariat en doublon et en cas de panne, petits matériels de secrétariat, rallonge électrique,etc.

5) CALENDRIER PREVISIONNEL DES COMPETITIONS INTERREGIONALES

Compétitions	Lieux	Dates	Epreuves
JOURNEES D'AUTOMNE	Venelles Paca Ouest	23 et 24 novembre 2019	JEUNES : Figures imposées Jeunes - Solos – Duos et Duos mixtes JUNIORS - Solos Tech – Duos Tech – Duos mixtes Tech – Equipes Tech
N2 JUNIORS	Nice Paca Est	14 et 15 mars 2020	Solos Libres et Techniques Duos Libres et Techniques et Duos Mixtes Libres et Tech. Equipes Libres et Techniques Combinés
N2 JEUNES	Lyon Aura	02 et 03 mai 2019	Figures imposée Solos + sélection pour l'accès à la Finale nationale Jeune. Duos et Duos mixtes Equipes Highlights Accro
N2 SENIORS et TOUTES CATEGORIES	Aix ou Venelles PACA Ouest	30-31 mai et 01 juin 2020	SENIORS : Solos Libres TTES CAT : Duos Libres et Tech / Duos mixtes Libres et Tech Equipes Libres et Tech Highlights Combiné
N2 AVENIRS	Aix ou Venelles PACA Ouest	30-31 mai et 01 juin 2020	Figures imposées Solos + Sélection pour l'accès à la Finale Nationale des Jeunes Duos, Duos mixtes Equipes
CHALLENGE N2 AVENIRS	Aix ou Venelles PACA Ouest	30-31 mai et 01 juin 2020	Solos – Catégorie B1 Duos – Duos Mixtes et Equipes - Catégories A et B1
CHALLENGE N2 JEUNES,	Echirolles ou St Victor AURA	06 et 07 juin 2020	JEUNES : Solos (B1 et B2 issus des Régionaux et N2 non qualifiés aux N1), Duos, Duos Mixtes et Equipes - Catégories A, B1 & B2 Highlight Accro B1 & B2
CHALLENGE N2 JUNIORS			JUNIORS : Solos (B1 et B2 issus des Régionaux et N2), Duos, Duos Mixtes Equipes - Catégories A, B1 & B2
CHALLENGE N2 SENIORS			SENIORS : Solos - Catégories A, B1
CHALLENGE N2 TOUTES CATEGORIES			TTES CAT : Duos, Duos Mixtes, Equipes et Combos,- Catégories A & B1 Highlights catégorie B1

Qualification pour les challenges N2 / Calcul du quota de qualification :
5 ballets par territoire ou si plus de 10 ballets engagés par territoire : la moitié plus 1

Ex : Paca zone Est : 8 ballets engagés = 5 places

Paca zone Ouest : 13 ballets engagés = 7 places

Corse idem Paca ,si moins de 5 le nombre manquant sera redistribué comme pour l'Aura.

Ex : Aura 5 ballets par territoire, si une zone n'a pas 5 ballets le nombre manquant est redistribué en fonction du classement général.

Les temps des ballets Challenges **cat B** ne suivent pas la règle de déduction de durée : **Ils garderont leur temps initial.**

III – LES NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES

Synchronat :

- Toutes les propulsions ballets sont supprimées.
Conséquence : Validation des niveaux argent et or sans la propulsion ballet. Les nageuses ayant validés les autres épreuves auront leur niveau validé de fait (à partir du 15 sept).
- Le pass'compet reste une épreuve à part entière. En attente d'une réforme de l'ENF.

Programme poussine :

Il fait son apparition dans les règlements nationaux.

Il est proposé pour les 9 ans et moins. Tout reste adaptable.

Condition d'accès : avoir le sauv'nage.

Epreuves proposées :

Figures imposées : périlleux AR groupé (figure complète) et la position ballet leg (avec ou sans aide)

Epreuves libres : Au choix selon les régions. Duo, trio

Dans les épreuves d'équipe, éléments imposés :kick, battement costal, voilier, et un cercle et une ligne .

Distance minimum : 25 m.

Durée : 1'30 (+/- 15'')

Résultats : 50% FI-50% ballet.

Nouvelles pratiques :

- Le swim artistique show : population libre. Au choix de chaque région. Ouvert à tous, pas de pré-requis, pas de restrictions. 3 catégories :
 1. Catégorie : sirènes et tritons.
 2. Catégorie : Aqua Show : ballet avec ou sans matériel.
 3. Catégorie : Inter-génération. Avec ou sans matériel. « Mères/filles, pères/fils »

Durée des ballets : pas de temps minimum. 4' au max.
Pas de jury officiel. Pas de pénalité. Pas de classement mais des prix.

Régionaux Juniors, Seniors et Toutes catégories :

Chaque ligue peut prendre la décision de ne pas organiser de championnats régionaux, les clubs participeront directement aux Championnats N2. Un podium pour chaque région sera organisé, chaque région devra fournir ses médailles.

Cette décision a été prise par l'IRSE

IV - CONTACTS

Pour toutes questions réglementaires, vous pouvez contacter :

Vos commissions régionales de Natation Artistique, mais avant toute question, vous devez vous assurer d'avoir lu le règlement en vigueur de la saison en cours (versions citées cidessous). Vous pourrez ainsi accompagner votre question, de la page et l'alinéa de référence du règlement de l'incompréhension ou du besoin d'éclaircissement de la réglementation.

Coordonnées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Natation – Bat. 5, 24 avenue Joannes Masset 69009 Lyon :

Téléphone : 04 78 83 13 99 ou 09 79 35 83 95, @ :

Ligueauvergnerhonealpes.natation@orange.fr

Président de la commission synchro : Yves Guillermin @ : yvesnsligueaura@outlook.fr

Responsable des officiels : Elisabeth Monier @ : elisabethmonier8@gmail.com

Coordonnées de la Région Corse :

Ligue Corse de Natation - 33 rue du Fiumorbu, lot Manicola Vecchia, 20167 MEZZAVIA :

Téléphone : 04.95.20.88.41 ou 06 11 75 38 21 @ : liguecorsenatation@gmail.com

Présidente de la commission synchro : Alexandra Mondoloni

Responsable des officiels : Marie-Pascale Billiet

Coordonnées de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA):

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur, wereso-halle Honnorat, Gare St Charles, Esplanade St Charles, 13001 MARSEILLE,

@ : ligue@natation-paca.org

CTR Coordinateur : Delphine Maréchal @ : marechal.delphine72@gmail.com

Référents Synchro :

Marie-Pascale Billiet @ : mariepascale-billiet@orange.fr

Michelle Cagnol @ : cagnolmichelle@gmail.com

Responsable des officiels : Marie-Pascale Billiet

Contacts FFN :

FFN (département Natation Artistique) - 104, rue Martre-CS70052-92583 Clichy Cedex

Tél : (Standard/Accueil : 01.70 48 45 70) -

Département Natation Artistique - Sylvie NEUVILLE : 01.41.83.87.44 / Nathalie LAVOUX : 01.41.83.87.43 et / Clémence BEGUE : 01.41.83.87.42.

IV – REFERENCES ET RAPPELS REGLEMENTAIRES

1) REFERENCE

Le règlement FFN 2019/2020

Le règlement FINA de la NATATION ARTISTIQUE.

La circulaire des officiels 2018/2019

2) DOPAGE ET PREVENTION

Contrôle Anti dopage :

De nouvelles dispositions de lutte antidopage sont entrées en vigueur le Vendredi 21 Janvier 2011 et mises en place par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Elles définissent dès à présent, que les contrôles inopinés à l'entraînement et/ou en compétition peuvent être de type urinaire ou sanguin.

C'est particulièrement cette dernière disposition qui doit retenir votre attention. Dans ce cadre, si des contrôles de cet ordre sont effectués, il est impératif, pour les nageuses et nageurs mineurs, **de disposer d'une autorisation parentale de prélèvement sanguin.**

Attention ! L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Vous retrouverez le guide de l'utilisateur sur le lien <http://www.afld.fr/interieur.php?page=19> Vous avez un doute ? Un numéro vert : 0 800 15 2000 Une équipe de professionnels vous répond directement de manière anonyme et gratuite (depuis un poste fixe).

Un site internet : www.dopage.com : Un moteur de recherche pour savoir si le médicament est inscrit sur la liste.



